

CP - Les dernières actualités de la Ville de Colmar

1. FIN DE LA GRATUITÉ DU STATIONNEMENT

La mesure de gratuité du stationnement prendra fin ce mercredi 30 septembre. Les règles de stationnement habituellement en vigueur seront donc à appliquer dès le 1er octobre.

Toutes les infos sont à retrouver sur colmar.fr/tarifs-stationnement

2. PIÉTONNISATION : POURSUITE DE L'EXPÉRIMENTATION

Depuis cet été, la Ville de Colmar mène une large concertation concernant la piétonnisation du centre-ville.

Les résultats de cette enquête montrent que plus de 92% des personnes ayant répondu au questionnaire sont favorables à cette mesure et plus de 72% pensent que cette mesure doit être étendue à d'autres zones du centre-ville.

En guise de premier test, un tronçon piéton de la grand rue (entre la rue de l'église et la rue des Augustins) a été mis en place. Cette mesure est prolongée durant le temps de la consultation.

À compter du 1er octobre 2020, la rue des marchands deviendra également piétonne. À noter que l'accès au parking Sud de la place de la Cathédrale se fera depuis le parking Nord via le haut de la rue de l'église.

Les modalités restent les mêmes :

- Les résidents (cour ou garage) ont un accès total. En cas de contrôle, il suffit de présenter un justificatif.
- Accès aux véhicules de livraisons de 18h la veille à 11h le lendemain.

3. OPÉRATION 3C DES COMMERÇANTS

Les commerçants Colmariens, membres de l'association "les vitrines de Colmar", organisent différentes animations et offres promotionnelles dans le cadre de l'opération "les 3c" (3 jours coup de cœur à Colmar) du 1er au 3 octobre. À cette occasion, la Ville de Colmar propose deux heures de stationnement gratuit pour tout achat dans un des commerces partenaires de l'opération. Cette offre est valable dans l'ensemble des parkings couverts de la ville. Se présenter à l'agent du parking avec le ticket d'achat.

Toutes les infos sur <http://vitrines-colmar.com>

4. ENQUÊTE INSEE SUR L'HISTOIRE DE VIE ET LE PATRIMOINE DES MÉNAGES

À l'instar des années précédentes, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) réalisera des enquêtes sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages.

Les enquêtes seront menées jusqu'au 31 décembre 2020.

Elles permettent de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire personnelle. Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

À Colmar, quelques ménages seront concernés. Les administrés sélectionnés seront prévenus préalablement par courrier. Les enquêteurs missionnés par l'INSEE seront munis d'une carte officielle les accréditant. Pour réaliser ces interviews, les enquêteurs mettent en œuvre un ensemble de mesures strictes en raison de la crise sanitaire. Ces derniers seront équipés de masques, de lingettes et de gel hydroalcoolique.

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr